[...]ceptible de justifier toutes les suppositions, c'est celui des frais généraux.

Dans les livres de cette société de travaux publics, on trouve des mentions de cette nature.

—Frais généraux spéciaux : 2,000,000.

Amortissement des frais généraux spéciaux : 3,000,000.

Dans la Société Artigues et dans la Société Bunau-Varilla, ces frais généraux atteignent le chiffre de 50,000 fr. par mois.

Pour finir relevons un dernier chiffre. Sur une somme de 4 millions et demi payée par M. Eiffel 1,800,000 francs sont allés à MM. Artigues et Cie et 1,800,000 francs à M. Jacques de Reinach.

Il faudrait un volume pour relater les comptes fantastiques de Panama. Les chiffres que nous donnons ne sont, pour ainsi dire, que les menus détails de la comptabilité de l'entreprise, ainsi qu'on pourra s'en convaincre aussitôt que le rapport de M. Flory aura été lu à l'audience.

Les inculpés

Les inculpés, nous l'avons dit hier en reproduisant le texte de l'inculpation, sont au nombre de cinq.

Ce sont MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps, Marius Fontane, le baron Cottu et M. Eiffel.

M. Ferdinand de Lesseps, vu son grand âge et son état de santé précaire, ne comparaîtra pas demain. Il ignore même complètement le procès.

Son fils, M. Charles de Lesseps, MM. Fontane et Cottu ont été transférés de Mazas à la Conciergerie.

M. Eiffel, lui, est toujours en liberté. Il comparaîtra demain sous l'inculpation d'escroquerie et d'abus de confiance.

Ce n'est qu'à partir de 1887 que commença son rôle dans le Panama. Il accepta, à cette époque, de construire des écluses sur le canal. Les dépenses prévues s'élevaient à 102 millions 986,688 francs.

M. Eiffel a touché de la Compagnie la somme de 90,000,000 de francs.

Les avocats

Les avocats des accusés sont MM. Martini, Du Buit, et Waldeck-Rousseau.

M. Léon Renault, qui devait figurer dans la défense, y a renoncé.

On sait que ces messieurs avaient rédigé, lors de la constitution de la commission d'enquête et à propos de la confusion des pouvoirs une lettre de protestation.

La Cour et le ministère public

Les débats seront conduits par M. le premier président Périvier dont on sait la réputation de science juridique et de bonhomie autoritaire.

A la droite et à la gauche de M. Périvier prendront place les membres de la première chambre, MM. Lefebvre de Viefville, président, et les conseillers Destresse, de Lauzac, de Laborie, Gués, Muteau, Robert, Donarche et Golliet.

M. Rau, doyen des avocats généraux de la Cour de Paris, occupera le siège du ministère public.

Le greffier de la Cour sera M. Piogey.

La durée du procès

Nous avons indiqué, hier, quelle serait, d'après M. Périvier lui-même, la durée du procès.

Il ne faut pas compter sur moins de neuf séances, à raison de trois par semaine.

Il peut survenir de l'imprévu, les débats peuvent se prolonger.

Il ne faut donc guère s'attendre à voir le procès clos avant un mois.

Un conflit

Un conflit, dit-on, pourrait bien se produire mardi entre le commandant Lunel, chef des gardes du Palais, et M. Pigeon, secrétaire particulier de M. Périvier, premier président de la Cour d'appel. M. le commandant Lunel voudrait, suivant la coutume, laisser la police de la salle d'audience au président, à qui cette police appartient réglementairement. M. Pigeon, de son côté, voudrait la confier à M. Dhers, commissaire de police du quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois.

A la Chambre

DANS LES COULOIRS

Attente d'événements importants

A la veille de la rentrée, on pouvait supposer que les couloirs de la Chambre présenteraient une animation assez vive — il n'en est rien.

En apparence du moins, nous sommes au calme ; d'ailleurs un grand nombre de députés ne sont pas encore rentrés de leur département. Ceux qui sont venus aujourd'hui au Palais-Bourbon causent peu de la situation politique : il semble que l'intérêt parlementaire s'affaiblisse à mesure qu'approche le moment où va s'ouvrir le procès des administrateurs du Panama.

Le seul sentiment qui se dégage des conversations que nous avons eues avec quelques députés est une sorte d'inquiétude vague, produite par le manque de nouvelles précises et l'attente d'événements qu'on suppose importants.

Si l'on en croit, en effet, de sourdes rumeurs, nous verrions éclater sous peu, demain peut-être, de nouveaux incidents intéressant particulièrement le monde politique.

Nous ne pouvons préciser, mais nous tenons à prendre date, au cas où l'événement se réaliserait.

La manifestation révolutionnaire

Ajoutons que les menaces de manifestations dans la rue, annoncées bruyamment ne sont pour rien dans le sentiment de malaise que nous signalons.

Tout le monde est convaincu que la journée de demain sera fort calme. Les mesures d'ordre sont assez sérieuses pour enlever aux révolutionnaires toute velléité de venir manifester devant le Palais Bourbon.

L'élection présidentielle

La seule question que l'on discute avec quelque passion est celle de la réélection de M. Floquet. On sait que celui-ci est seul candidat au fauteuil présidentiel. Est-ce une raison pour qu'il soit réélu ? Nous devons constater que beaucoup en doutent. Les paris sont d'ailleurs ouverts, un député qui se signale parfois par son originalité, le docteur Des[...] donnait ouvertement M. Floquet à 25 contre 1, ce qui est une côte d'extrême outsider.

Les modérés ne paraissent pas bien disposés en faveur de celui qui, depuis tant ans, [illegible] presque sans interruption aux délibérations de la Chambre.

La question que l'un d'eux, M. Horace de Choiseul, doit adresser au Gouvernement, ne saurait avoir de portée pratique. Son auteur n'a voulu que rappeler à la Chambre, avant l'élection présidentielle, les incidents qui ont mis M. Floquet en cause, à propos de l'affaire du Panama.

Toute la droite, tout entière est résolue à empêcher la réélection du président d'hier. Une réunion plénière de tous les groupes de la droite sera tenue, avant la séance de demain, pour décider sous quelle forme la [illegible] sera [illegible].

Ce sera sans doute sous la forme d'un procès-verbal communiqué à la presse, car le règlement s'oppose à ce qu'une déclaration soit lue à la tribune, avant la constitution définitive du bureau.

Le scrutin pour l'élection du président est secret et l'*Officiel* n'enregistrera pas les noms de ceux qui l'auront abandonné. Il est donc possible qu'au premier tour, M. Floquet tout en tenant la tête, n'obtienne qu'un nombre de voix qui ne puisse être considéré comme une manifestation de la confiance, et de la sympathie de ses collègues. Si l'hypothèse se réalisait, les amis du président laissent entendre qu'il ne persisterait pas.

Dans ce cas M. Casimir Périer se trouverait évidemment désigné pour devenir le candidat de la majorité, sans compter que beaucoup de droitiers ne sont pas hostiles à son élévation à la présidence. S'il y a lutte, elle sera circonscrite entre ces deux noms. Nous devons cependant ajouter que M. Casimir Périer pose de nouveau sa candidature à la vice-présidence pour bien montrer qu'il n'est pas concurrent de M. Floquet.

Les interpellations

M. Dumonteil député boulangiste a l'intention d'interpeller le ministre de l'intérieur sur le rôle de la police lors de la réunion du Tivoli Vaux-Hall et principalement sur la présence du commissaire de police qui a donné l'ordre de faire évacuer la salle.

Un autre député boulangiste, M. Goussot, avait l'intention de déposer une proposition tendant à la dissolution de la Chambre. Mais sous cette forme, la proposition n'était pas constitutionnelle. Pour tourner la difficulté, M. Goussot va déposer une demande d'interpellation se traduisant par un ordre du jour invitant le gouvernement à demander au Sénat la dissolution de la Chambre.

M. Goussot ne doit d'ailleurs pas se faire beaucoup d'illusions sur le résultat de son interpellation.

La manifestation révolutionnaire

L'opinion du Préfet de police

A la préfecture de police, on est absolument persuadé que la journée de demain sera des plus calmes ; on n'a jamais pris au sérieux le fameux comité des onze nommé au milieu de l'indifférence générale et par des individualités sans mandat, à la réunion de la Maison du Peuple dont nous avons rendu compte.

Notre compatriote M. Lozé que nous sommes allés voir nous a dit :

Sans deux ou trois journaux, a dit le préfet de police, qui ont pris la chose au tragique, sans Pemjean, auteur de la proposition qui a tenu à se tailler un rôle, personne n'aurait songé à se préoccuper de cette manifestation.

Le comité des onze n'a jamais fonctionné. MM. Guesde, Boicervoise et d'autres, comprenant l'inutilité de toute démonstration devant le Palais-Bourbon, ont immédiatement déclaré ne pas accepter la mission fantaisiste dont on les avait chargés.

» Quant à Pemjean, le seul qui, dans cette affaire ait pu paraître un instant dangereux, nous y avons mis bon ordre en le faisant arrêter ; en résumé, dit le préfet de police, rien à redouter pour demain ; aussi ne verra-t-on pas plus d'agents que de coutume sur la place de la Concorde ; il n'y aura pas de mesures extraordinaires de police. La vue des agents attirant fortement les curieux, ils finissent à eux seuls à constituer une manifestation.

» Toutefois, comme les journaux ont parlé de cette manifestation, et comme il faut tout prévoir, il est inutile de dire que nous aurons à proximité tous les agents nécessaires pour parer à tout événement.»

Les mesures d'ordre

Voici en effet les mesures prise en ce qui concerne la police. Aucun rassemblement ne sera toléré ; les agents des brigades centrales se tiendront aux abords du Palais-Bourbon ; dans le jardin des Tuileries, au ministère de la marine, au palais de l'Industrie, prêts à intervenir à la moindre alerte. On ne les verra pas, par exemple, cela pour éviter les rassemblements des curieux qui, dans toutes ses échauffourées attirent généralement les coups destinés à d'autres.

En outre un fort contingent de garde républicaine à pied se tiendra dans l'intérieur du Palais-Bourbon, en même temps qu'un escadron de gardes à cheval sera mis en réserve au palais de l'Industrie.

Le gouverneur de Paris a, de son côté, arrêté toutes les dispositions nécessaires pour la répression des manifestations tumultueuses qui ont été annoncées. Sans qu'il soit fait aucun vain étalage de force armée, l'ordre sera assuré dans Paris par plus de dix mille soldats d'infanterie, près de trois mille cavaliers et trois batteries d'artillerie à cheval.

Les mêmes précautions avaient été prises par le général Saussier lors de la dernière élection présidentielle.

Deux batteries d'artillerie, connues sous le nom de « batteries d'émeute », ont quitté hier le parc de Satory à destination de Paris.

Ces deux « batteries d'émeute », dont le nom révèle la destination qui leur a été attribuée, sont formées de petits canons et de petits caissons qui sont tirés par un seul cheval. Leur déplacement est facile, et, étant données les dimensions des chariots, ils peuvent être amenés sur un point quelconque de la ville et traverser toutes les rues, même les plus étroites.

Il est inutile d'ajouter que les canons retourneront à Satory comme ils en seront venus et n'auront pas à justifier leur qualification.

Nous pouvons ajouter que tous les services de la sûreté demeurèrent en permanence et à la disposition du préfet de police.

Ce que pensent les anarchistes

Une feuille anarchiste, la *Voix de Paris*, publie de curieuses considérations sur les conditions dans lesquelles doit se produire une manifestation ; elles sont dues à un compagnon anarchiste très connu, Constant Martin :

Une manifestation, en hiver, est à la merci d'une rafale. Dans les cas les plus graves même, quand il suffit d'un dernier coup de collier pour enlever la position, la foule s'émiette, il ne reste plus que les forts, trop peu nombreux. Ainsi au 31 octobre 1870 ; dans la nuit, les faubouriens transis de froid rentrèrent au logis, et Jules Ferry reconquit l'Hôtel-de-Ville insuffisamment gardé.

La foule n'est pas régulièrement vêtue, nourrie et bottée comme le soldat. Il lui faut germinal pour la mettre en rut, et l'été pour l'action.

Toutes les grandes dates révolutionnaires sont au printemps ou en été : 14 juillet 1789 ; 10 août 1792 ; 31 mai 1793 ; juillet 1830 ; journées de juin 1848.

Au contraire, les avortements et les coups d'Etat sont dans les temps froids et pluvieux. L'hiver facilite le 18 Brumaire 1799 et le 2 Décembre 1851. Rappelons la fusillade du 22 janvier 1871, place de l'Hôtel de Ville et la reddition de Paris, *sans révolte ni protestation*. Ce n'est qu'en mars, au renouveau, après le ravitaillement, que le peuple s'agite.

Si au 31 octobre, il eût fait un temps doux, le peuple, après avoir pris l'Hôtel de Ville, l'aurait gardé.

Ce n'est pas non plus inconsciemment que les socialistes ont choisi le 1er mai comme jour de chômage international.

S'ils eussent adopté le 10 janvier, le danger pour les gouvernants serait nul.

En hiver, on fait des coups pour vivre. Mais à la manifestation elle-même de la place de la Concorde, il n'y aura guère que des chapeaux hauteforme, des politiciens de partis hostiles à la République, des journalistes et des curieux. Le *populo* ne descendra pas.

LES MALVERSATIONS

d'un administrateur du Bureau de bienfaisance

Paris, 9 janvier. — L'affaire Suire vient aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine présidée par M. Pilet-Desjardins.

M. Suire est cet ex-administrateur du Bureau de bienfaisance du deuxième arrondissement qui, de complicité avec Mme veuve Guyon, sa maîtresse, a commis, au cours de détournements, un grand nombre de faux en écritures authentiques et privées.

M. Alexis Suire est né à Champagnolles, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), le 17 avril 1835. Il a été autrefois marchand de vins. Il a été condamné en 1865 à 50 francs d'amende pour mise en vente de vins falsifiés.

Sa maîtresse, Mme veuve Guyon, née à Paris le 17 mai 1851, est ouvrière tapissière.

A l'audience, Suire, qui nie certains des faits qui lui sont imputés, prétend n'avoir agi que dans un but d'humanité envers la veuve Guyon.

Quant à celle-ci, elle affirme avoir toujours ignoré les manœuvres malhonnêtes de son amant Suire pour lui procurer les bons qu'elle a touchés.

Un gros canard

Paris, 9 janvier. — Le *Figaro* annonce le prochain mariage du grand duc héritier de Russie avec la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres.

On en parle, dit le *Figaro*, ouvertement à Gatchina. Le pape aurait donné son consentement à la conversion à l'orthodoxie de la future impératrice de Russie.

Ce dernier détail en dit long sur la valeur de l'information.

Nouvelles Étrangères

La dynamite en Allemagne

Dortmund, 9 janvier. — D'après des renseignements officiels, le train express allant de Berlin à Cologne a été en danger, hier soir, à huit heures, à la gare de Rauxel, parce que le rail gauche de la voie sur laquelle il se trouvait a été détruit sur une longueur d'un mètre et demi par l'explosion d'une cartouche de dynamite.

Les voyageurs n'ont pas été blessés. On a arrêté la marche du train à une petite distance de l'endroit où avait eu lieu l'explosion.

Cet attentat a jeté la consternation dans la contrée.

Il a, dans toute l'Allemagne, un énorme retentissement.

Les huit heures en Angleterre

Londres, 9 janvier. — La conférence chargée d'étudier le projet de loi qui fixe à huit heures le maximum des heures de travail, a été ouverte cet après-midi à Birmingham. Environ cent ouvriers délégués par les mineurs d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles, assistaient à la réunion.

La conférence examinera également la question des salaires.

M. Samuel Woods, président de la fédération des mineurs du Lancashire et M. Edmond Powey, président de l'association des mineurs de Yorkshire, ont été élus respectivement président et vice-président.

Manifestation anti-russe en Italie

Milan, 9 janvier. — On est encore, ici, sous le coup de l'émotion causée par la manifestation qui a eu lieu samedi au théâtre de la Scala où l'on donnait une représentation de *Michel Strogoff*.

Le public des abonnés n'a cessé de siffler et de huer les artistes tout le temps qu'a duré la représentation, seul, le corps de ballet a été épargné et a pu jouer son rôle jusqu'au bout.

A la fin, le public impatienté a envahi l'orchestre et forcé le chef d'orchestre à abandonner son fauteuil au milieu de l'animation générale.

Personne n'aurait pu s'attendre à une manifestation aussi brutale de la part du public d'élite qui assistait samedi à la représentation de *Michel Strogoff*, bien que la pièce eut été assez peu favorablement accueillie dès la première représentation.

Le prince Victor et le Panama

Un rédacteur de l'*Agence Dalziel* s'est rendu auprès de M. le baron Jules Legoux, délégué politique du prince Victor-Napoléon à Paris, afin de savoir ce que l'on pense et ce que l'on espère des circonstances actuelles dans l'état-major du parti bonapartiste.

Nous reproduisons textuellement les termes de cet entretien, à titre documentaire.

D. Quelle influence l'affaire du Panama peut-elle avoir sur les destinées du parti impérialiste ?

R. Je ne saurais vous dire quelle influence particulière aura le Panama, mais je vous prie de remarquer qu'il vient à la suite d'événements qui, depuis deux mois, tendent à réhabiliter l'Empire (si toutefois il a jamais eu besoin d'être réhabilité). En premier lieu, il y a eu la déclaration de M. de Bismarck, avouant que c'est lui qui a voulu la guerre franco-allemande et que, pour y arriver, il a falsifié une dépêche officielle.

On ne peut donc plus prétendre que c'est l'empereur Napoléon III qui a cherché la guerre de 1870 pour sauver sa dynastie.

D'autre part, une comparaison s'impose : l'Empire a fait Suez, et la République parlementaire a fait Panama.

Il ne peut donc plus être question de la fameuse pourriture impériale que depuis vingt ans on nous jette à la tête.

Notre passé commence à entrer dans l'histoire, sous son véritable jour.

Quant à l'avenir, nous nous réclamons uniquement de la volonté du peuple, et il n'est pas difficile de prévoir ce que le peuple voudra par la suite.

M. Legoux insiste ensuite sur ce point qu'il n'y a plus de parti impérialiste, mais un parti bonapartiste et plébiscitaire.

Il croit que toute la France a les yeux tournés vers le prince Victor, lequel maintiendrait la République, mais une République autoritaire.

Enfin, interrogé sur les projets du parti plébiscitaire, M. Legoux répond :

Tout dépend de ce qui va se passer à la Chambre et au Palais.

Si lumière complète est faite sur tous les crimes et toutes les hontes, nul doute que la très grande majorité de la nation ne se tourne vers nous, tout au moins pour réclamer la nomination du président de la République par un vote populaire, et pour nous débarrasser du parlementarisme.

Que ce changement se fasse, ou par le Congrès, ou par une constituante, pour moi c'est une solution qui s'impose.

Le peuple nommera alors président de la République qu'il voudra, et je puis vous déclarer ici formellement que, quel que soit l'homme qui sera choisi les bonapartistes seront les premiers à le reconnaître parce qu'il sera la véritable expression de la volonté populaire.

Nous ne donnons encore une fois cette interview qu'à titre purement documentaire.

C'est toujours curieux de montrer les illusions des partis.

Le Mouvement gréviste

A LILLE

A peine une grève est-elle finie, qu'une autre surgit.

C'est ainsi que tous les grévistes de la filature Le Blan, sauf, huit ouvrières, venaient de reprendre le travail hier, qu'une nouvelle grève éclatait à la filature de M. Rémi Yon, rue des Guinguettes.

Une soixantaine de dévideurs et soigneuses ont abandonné le travail lundi matin.

Les grévistes réclament une augmentation de salaire pour compenser la perte d'une heure de travail par jour que leur fait subir l'application de la nouvelle loi.

Les grévistes ont tenu à six heures, une réunion à l'estaminet Fremaux, rue des Guinguettes, avec le concours du syndicat ouvrier de l'industrie textile.

Pendant cette réunion, deux délégations, composées des femmes grévistes et de membres du syndicat, se sont rendus chez M. Remy Yon pour tâcher d'arriver à une entente.

Le filateur a proposé à ces délégations le travail aux pièces avec une augmentation de 0 fr. 05 au kilo et un boni sur le déchet ; mais les femmes grévistes ont formellement refusé, ne voulant entendre parler que du prix de leur journée ancien, soit 2 fr. 35.

A la fin de la seconde entrevue, le patron a déclaré qu'il ne recevrait plus que les délégués du syndicat, si on lui envoyait encore des délégations.

Après un échange d'observations, dans la réunion, il a été procédé, par bulletin secret, au vote de la reprise du travail ou de la continuation de la grève. A l'unanimité ils décident de soutenir leurs revendication ; la grève continue donc.

Le plus grand calme règne dans le quartier où on espère que cette grève n'aura pas de durée.

A PÉRENCHIES

Un commencement de grève s'est déclaré hier matin à la fabrique Agache à Pérenchies. Les ouvrières ont refusé de prendre le travail de onze heures si les anciennes conditions n'étaient pas maintenues. Elles se sont bornées à exposer leurs griefs aux patrons et ne se sont pas départies de leur calme habituel.

A SECLIN

La situation n'a pas changé ; les grévistes comptent sur les souscriptions pour continuer à soutenir leurs *desiderata*.

D'un autre côté, un certain nombre de femmes de peigneurs ont repris divers travaux dans l'usine ; ce qui compense, dans une certaine mesure, les pertes occasionnées dans les moment de grève.

Le crime de Loos

Le bruit a couru en ville, ces jours derniers que Colinet, avait été ou allait être remis en liberté.

On disait que l'instruction n'avait pu recueillir de preuves suffisantes de la culpabilité de l'assassin présumé.

Tout au contraire, il résulte de renseignements que nous avons pris que M. Dassonville, juge d'instruction chargé de l'affaire, réunit contre Colinet un faisceau des présomptions tellement graves, que celui ci sera déféré prochainement aux assises, sur avis conforme de la chambre des mises en accusation.

Aujourd'hui, plusieurs confrontations de l'assassin avec de nouveaux témoins auront lieu dans le cabinet du juge d'instruction.

Chronique locale

ROUBAIX

Une réponse

Qu'il convient de faire aux méchantes gens et aux dépourvus d'intelligence

Sous ce titre : le citoyen Olivier Branquart, premier adjoint au maire de Roubaix vient de faire afficher sur les murs de la ville, le placard suivant :

Le *Journal de Roubaix* publie dernièrement un article ayant pour titre : *Un pugilat municipal*.

Bien que ce journal semble défendre la religion qu'il personnifie, je le crois très peu en harmonie avec ses principes.

Je m'explique. Pendant mon jeune âge j'étais catholique pratiquant n'ayant fréquenté que l'école des frères : on m'a toujours dit que *mentir c'était un grand péché*.

C'est un précepte que j'ai bien retenu et je puis déclarer en toute sincérité que jamais je ne pèche de ce côté là, estimant que c'est précisément se déshonorer que de mentir.

Il y en a qui sont moins scrupuleux quand à CE PÉCHÉ CAPITAL *et la preuve en est qu'à tout ce que raconte ce journal,* j'oppose le plus formel démenti.

Je regrette infiniment que l'auteur de cet article n'ait pas eu l'idée de se renseigner auprès de moi, je l'aurais certes mieux édifié sur les faits qui se sont passés dans le cabinet du Maire et que je pourrais résumer en disant qu'ayant eu à me plaindre d'un collègue de l'administration à un moment donné, je lui ai purement et simplement recommandé d'avoir à ne plus y revenir s'il ne voulait pas que je le remette en place (par la presse ou l'affichage).

Voilà tout simplement ce qui s'est passé le 24 décembre dernier, dans le cabinet du maire, futilité prise pour lancer dans le public un article contre la municipalité Socialiste, à seule fin d'essayer de relever le prestige de son parti.

Je ne reviendrai pas sur le fait qui s'est passé lors du voyage du maire et de l'adjoint Lepers, à Marseille. Cela me paraît un peu trop vieux. De préférence, je reparlerai de ce ui du 24 décembre et ce pour donner mon avis à propos de la personne qui a eu l'indiscrétion de renseigner le principal correspondant du *Journal de Roubaix*.

M'y voici : M. Sayet, secrétaire général de la mairie, a reçu la semaine dernière cette personne dans son bureau, après cinq heures du soir, c'est-à-dire après que nous fûmes tous partis et eut avec lui un long entretien.

Je m'imagine que M. Sayet qui avait assisté à la scène précitée, l'aura racontée au journaliste en question, mais pour ne pas laisser croire qu'il en était le divulgateur, il aura prié son interlocuteur d'en rédiger un article tout autre que sa narration. Animé de cette pensée, je ne m'étonne plus que l'auteur de cet article ne garantisse le fond de l'affaire.

M. Sayet ne peut être étonné de mes suppositions ; peu importe, je ne crains pas de lui dire que je ne crois en aucune façon, qu'il puisse contribuer au succès de la municipalité socialiste. Un homme dont les idées sont aussi contraires à nos principes que les siennes, ne me fera jamais croire qu'il travaille dans nos intérêts.

Assez pour le *Journal de Roubaix*, au tour de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Comment vous êtes journaliste, vous semblez être malin et vous vous moquez de la lecture d'un élu socialiste ouvrier qui n'a fait aucune étude ! A mon avis, la bêtise est de votre côté et chose regrettable c'est qu'il y a la méchanceté à ajouter à cette bêtise.

Je prends à témoin ce qui pourrait vous rester de non perverti, et suis certain que, dans un moment de bonne humeur, vous en conviendriez.

Dans tous les cas, c'est bien triste de voir qu'il faille salir les autres pour essayer de se nettoyer soi-même.

Pauvres malheureux, vous ne m'insinuerez pas l'idée de vous imiter, car il existe trop de façons pour exprimer sa sincérité par des démonstrations honnêtes, et sans faire allusion à qui que ce soit, pour ne pas se servir d'aussi vils procédés comme vous le faites.

Maintenant, quant à ma déclaration sur l'internationalisme dans la dernière séance du conseil, je regrette de n'avoir eu qu'un collaborateur, car tout socialiste doit être internationaliste.

Je ne suppose pas cependant qu'il n'y ait que nous deux dans le conseil, et j'aime à croire que ceux qui ne se sont pas prononcés, c'est uniquement parce qu'ils ne se sont pas bien expliqué le paragraphe qui a suscité ma déclaration.

J'ajoute ici ce que vous n'avez pas mis dans votre journal ; c'est que je me suis rallié à l'objection de l'ami Thérin. Je suis internationaliste, mais il est évident que je donnerais la préférence à un français si l'un et l'autre étaient en cause comme je donnerais la préférence à un Roubaisien, si, entre deux français, j'avais à choisir entre un originaire de notre ville et un originaire d'une autre ville de la France.

Dans une famille, on pense à ses frères avant de penser aux autres, et il est tout naturel d'accorder ses faveurs à ses frères paternels, qu'à ceux d'une famille plus grande.

Je distingue quatre familles que voici : la famille paternelle ou conjugale, communale, nationale et internationale.

Or, il est évident qu'on doit avoir plus de droit dans celle la plus restreinte que dans la plus étendue, c'est-à-dire la dernière énumérée ci-dessus.

Quant à mes devoirs de patriote, je déclare franchement que par humanité, je ne veux pas faire plus de mal à un étranger qu'à un français. C'est toujours être assassin que de tuer sous n'importe quelle forme.

Toutefois, lorsque j'ai quitté ma batterie du 13e d'artillerie à Vincennes, pour entrer dans la musique, mon sous-officier de pièce a déclaré qu'on ne trouverait pas un soldat comme Branquart dans la batterie.

Eh bien ! rassurez-vous, chers concitoyens, en dépit de ce qu'a raconté l'*Avenir*, si un jour les socialistes allemands et autres trahissaient les socialistes français, je crierais encore et plus que jamais en marchant au premier rang

Vive la France !

Olivier BRANQUART,
adjoint au Maire de Roubaix.

M. Olivier Branquart éprouve le besoin, après huit jours de longues et laborieuses réflexions d'opposer un démenti catégorique à la scène de pugilat que plusieurs de nos confrères et nous avons racontée, scène dans laquelle figuraient en qualité d'acteurs en vigoureuse activité, le citoyen Branquart et un de ses collègues de la municipalité roubaisienne.

A ce sujet, le premier adjoint de Roubaix met en cause M. Sayet, secrétaire général de la Mairie, prétendant que c'est ce dernier qui a fourni à la presse des renseignements circonstanciés sur cet incident.

Le citoyen Olivier Branquart affirme avec une extrême légèreté un fait complètement faux, du moins en ce qui nous concerne.

Nous tenons nos renseignements d'un témoin oculaire qui appartient, comme M. Olivier Branquart, à l'administration municipale. On nous permettra de ne pas le nommer.

Nous n'avons pas à donner à M. le premier adjoint des renseignements sur nos sources d'informations.

Quant à ses explications sur son internationalisme, M. Branquart nous permettra de lui dire que sa théorie nous a procuré quelques instants de douce gaieté.

Il termine son affiche en criant : Vive la France !

Ceci n'est pas de l'internationalisme, mais du patriotisme, ce qui en est précisément l'opposé.

Sa façon de distinguer quatre familles : *Paternelle, Communale, Nationale* et *Internationale* ne signifie rien.

L'internationalisme n'a rien à voir dans cette histoire pas plus qu'il n'entre pour un semblant d'idée dans cette autre déclaration :

« Il est évident que je donnerais la préférence à un français si l'un et l'autre étaient en cause » (l'autre, c'est l'étranger).

Dans ce cas tout le monde en France est internationaliste.

En faisant passer la patrie avant l'étranger, le citoyen Branquart est d'accord avec tous les français, mais le voilà bien loin des théories de l'école allemande chères aux citoyens Jules Guesde et Lafargue.

D'autre part, sa déclaration qu'il marcherait au premier rang contre les socialistes allemands, si ceux ci marchent contre la France, prouve que ses convictions internationales sont assez peu solides.

En résumé, le citoyen Branquart est un internationaliste intermittent.

Il l'est quand il fait des déclarations au conseil municipal de Roubaix.

Il ne l'est plus quand il affiche ses idées sur les murs de la ville.

Il est bien amusant le citoyen Branquart, seulement, le diable ne sait pas lui-même ce que pense exactement le premier adjoint au maire de Roubaix.

Il n'était peut-être pas nécessaire de faire une pareille dépense de prose et de mettre à contribution les afficheurs de Roubaix pour nous apprendre que le citoyen Branquart ne sait pas trop ce qu'il veut et pas davantage ce qu'il dit.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le règlement du tarif modifié de l'octroi.

Une tentative de suicide. — Une jeune fille d'une vingtaine d'années, demeurant dans une chambre rue des Sept-Ponts, a tenté de se pendre chez elle.

Heureusement, un autre locataire, inquiet de ne plus entendre la jeune fille, a enfoncé la porte et a pu couper la corde avant que l'asphyxie ne soit complète.

Interrogé sur les causes de cet acte de désespoir, elle a déclaré vouloir en finir avec la vie à la suite de chagrins de famille.

Encore un vol au Théâtre-Deschamps. — Une brave femme du hameau du Bon-Fraisier, à l'Allumette, sur le territoire de Croix, Mme Ponnette, tisseuse, eut la malencontreuse idée de se rendre dimanche au théâtre Deschamps, avec une centaine de francs dans sa poche.

Quand elle retourna chez elle, elle s'aperçut de la disparition de son porte-monnaie et son argent, produit de la semaine de son mari, de la sienne et de quelques économies.

La pauvre femme est dans le plus grand désespoir.

Un enfant légèrement brûlé rue Archimède. — Un de nos confrères raconte dans son édition de lundi matin, une scène atroce qui se serait produite rue Archimède.

Un nommé Huvaere aurait dans un moment d'ivresse et de colère renversé sur la tête de l'un de ses enfants une marmite d'eau bouillante.

Il faut en rabattre beaucoup de tous les détails qu'il donne ; voici exactement ce qui s'est passé :

Henri Huvaere, 30 ans, terrassier, demeurant au numéro 94, de la rue Archimède, avait bu dimanche beaucoup plus que de coutume.

Il revint chez lui, absolument ivre, vers cinq heures et demie du soir. Sa femme le voyant dans cet état lui réclama l'argent qui lui restait, mais il refusa de le lui donner ; de là vive discussion au cours de laquelle, une bouillotte remplie d'eau en ébullition, qui se trouvait sur le poêle fut renversée.

Par malheur, l'un des enfants, un petit garçon de trois ans qui se trouvait près du feu en reçut une partie sur la tête.

La douleur lui arracha des cris déchirants qui effrayèrent tellement le père qu'il prit la fuite.

Mme Huvaere le poursuivit en criant au secours ! Arrêtez-le ! C'est ce que firent les agents Calonne et Daudrumez qui se trouvaient précisément dans le quartier.

Pendant ce temps un rassemblement considérable s'était produit et chacun discutait à sa façon les détails de l'accident.

M. le docteur Largilière, qui a été appelé à donner ses soins à l'enfant, a déclaré que les brûlures ne présentaient aucun caractère de gravité.

Mendiant socialiste. — Quoique boiteux et obligé de marcher avec des béquilles, Alfred Charlet, chanteur ambulant demeurant à Lille, n'a pas le caractère facile et la moindre contrariété le met dans des fureurs bleues.

Dimanche, il chantait et mendiait rue Archimède, en compagnie d'un sieur Auguste Dollet, né à Beuvry (Pas-de-Calais) demeurant à Roubaix, rue du Fontenoy.

Vint à passer le sous-inspecteur de police Dervaux, qui l'invita poliment à ne plus continuer son métier et à retourner à Lille, mais Charlet répondit que « ça ne lui regardait pas et que du reste il allait se plaindre — toujours — au maire socialiste de Roubaix », et agrémentant sa réponse d'injures.

L'agent surpris de la sortie intempestive du mendiant, l'invita à le suivre au poste de police, mais au même moment il reçut en pleine figure un violent coup de tête. M. Dervaux dut avoir recours à deux autres agents pour le conduire au dépôt.

Les accidents du verglas. — Le verglas de dimanche soir a occasionné de nombreuses chutes.

Trois personnes ont été admises à l'hôpital. Un habitant de la rue Rocroy A. D. est tombé dans cette rue et s'est fracturé la cheville droite.

Un ouvrier apprêteur G. Duchateau, demeurant rue de Croix est tombé au hameau de Raverdi et s'est brisé la jambe droite.

Désiré Meurisse, âgé de 10 ans demeurant rue de Mons, cour Fresneaux, en glissant près d'une briqueterie située à proximité de son domicile s'est fracturé la jambe droite.

Un vol quai de Marseille. — Les voleurs continuent leurs exploits au grand désespoir des petits commerçants de la ville, qui sont généralement les plus atteints.

Dans la nuit de dimanche à lundi, on s'est introduit chez M. Denneulin, marchand de charbons, quai de Marseille et on a dérobé dans un placard une somme de deux cents francs. Un coffre-fort qui contenait 700 francs est demeuré intact.

Pour pénétrer dans l'immeuble les voleurs ont fracturé plusieurs serrures.

M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, prévenu du vol, a ouvert immédiatement une enquête.

Menus faits du dimanche. — Nombreux ont été les ivrognes qui ont passé la nuit de dimanche à lundi au poste de police, nombreuses aussi ont été les rixes sur la voie publique. Si nous voulions les relater tout une colonne de notre journal ne suffirait pas. Nous ne relaterons en peu de mots que les principales.

A midi 20, heure de l'apéritif Joseph N. qui été déjà ivre se battait à l'angle de la rue de l'Ommelet. Deux agents survinrent qui l'invitèrent à retourner chez lui. Il obéit d'abord, mais se ravisant il revint sur ses pas pour adresser des injures aux agents Marcelli et Delbart et les frapper. Il a été arrêté.

— Dans la rue Pierre-Motte, un fabricant de Tourcoing, M. P..., demeurant rue de Paris, a eu avec M. A..., une vive discussion qui bientôt attira une quarantaine de curieux. Un procès-verbal a été dressé à leur charge.

— Au bal Lefebvre, rue de la Gare, un jeune homme de la rue Saint-Maurice, Albert P... a été pris à partie par plusieurs autres jeunes gens qui l'ont roué de coups et ont pris la fuite, l'un d'eux a même oublié son paletot contenant son livret.

C'est un nommé François B..., demeurant rue Sainte-Elisabeth.

— Un ouvrier de Wattrelos a été assailli le soir, vers huit heures, à l'angle de la Grande-Rue et de la rue Pierre-de-Roubaix, par trois individus qui l'ont battu comme plâtre. Le malheureux en se débattant, a fait une chute qui lui a brisé la jambe. Il a pu se traîner jusqu'au tramway de Wattrelos, qui l'a conduit jusqu'au hameau du Laboureur ; de là il a regagné tant bien que mal son domicile.

— Au cabaret Roussel rue Heilmann, un individu est entré dimanche après-midi et s'est fait servir pour 0,60 centimes de consommations, comme il n'avait pas le sou il s'est rendu à la cour et s'est enfui en escaladant un mur de deux mètres de haut et donnant sur la rue.

M. Roussel se mit à sa recherche et le retrouva une heure après rue de l'Epeule complètement ivre. Il l'a fait immédiatement arrêter.

Cet individu se nomme Polydore Senger, dégorgeur rue des Ogiers.

Remise d'un drapeau. — La société des anciens combattants de 1870 établie rue Saint-Georges, chez M. Dessy, a reçu dimanche des mains de son président, M. Wattine, une magnifique bannière.

En l'offrant ce dernier a prononcé un discours vibrant de patriotisme qui a été très applaudi.

La Congoline

Voulez-vous en deux jours vous guérir des gerçures ?
Prenez *La Congoline*, employez-la deux fois :
Votre peau restera fine sous les froidures,
Vous aurez blanches mains, souples et jolis doigts.
Parfumerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.
En vente chez M. Delporte, 79, rue du Moulin.

TOURCOING

Accident de machine. — Hier, vers onze heures du matin, la manivelle d'une des machines jumelles de l'établissement de MM. François Masurel frères, à Francs, s'est rompue subitement, causant aux autres organes de la machine des dégâts très sérieux qui demanderont assez longtemps pour être réparés. On les évalue à une vingtaine de mille francs.

Le conducteur avait, paraît-il, constaté depuis un certain temps qu'il existait une paille à la manivelle.

MM. Masurel vont diviser leur personnel en équipes distinctes afin qu'aucun des ouvriers ne subisse de chômage par suite de la déperdition provisoire de force motrice. L'établissement sera actionné provisoirement par une autre machine jumelle, une machine simple et un côté de la machine brisée.

Plainte en abus de confiance. — M. le commissaire de police du 2e arrondissement est saisi d'une plainte en abus de confiance d'une maison de Paris contre un sieur X..., de Tourcoing avec lequel elle avait traité pour la représenter et à qui elle confia des échantillons de chromo et avança une somme de 300 fr.

X... ne s'étant pas chargé de la vente, la maison réclama son argent.

Les vols d'églises. — Jeudi s'ouvrira devant la Cour d'assises de la Mayenne un procès contre deux individus arrêtés dans ce département pour vols dans des églises. Ces individus les nommés Fannion et Petit ont avoué avoir commis un vol il y a environ 4 ans, à l'église Notre-Dame de Lourdes, à Tourcoing.

M. Van Costenoble ex-commissaire de police du 2e arrondissement actuellement à Roubaix a été cité comme témoin devant le jury de Laval.

Expulsés. — Un convoi d'expulsés a été dirigé hier sur la frontière. Il s'y trouvait un anarchiste du nom de Lairet, sujet belge expulsé de Brest, où sa présence était de nature à troubler l'ordre public.

Cheval emporté. — Un cheval appartenant à M. Faveau, rue de la Malcense s'est emporté hier vers 11 heures du matin, rue Louis Leloir. Il a été maîtrisé par M. César Haquette, brigadier d'octroi qui a été traîné sur un assez long parcours.

Mariage. — Hier a été célébré à Tourcoing le mariage de M. Firmin Bonenfant, fils, doc-